

OBJET : Stages en Formation initiale en France hors études de santé.

Le vice-président Formation  
à

Messieurs les doyens des Facultés et Monsieur le directeur de l'IPGP

Pour diffusion aux directeurs de composantes internes, au responsable formation de l'IPGP et aux responsables pédagogiques des diplômés

**Référence**

CC/NCJ/PRG/036

**Objet**

Covid19

**Adresse**

Cabinet de la  
Présidence  
85 boulevard Saint -  
Germain  
75006 Paris  
+33 (0)1 76 53 00 00  
www.u-paris.fr

Chères et chers collègues,

Vous trouverez en pièce jointe une fiche du Ministère sur les stages. Nous tenions à vous informer que **concernant les stages en formation initiale et hors étude de santé qui ont déjà commencé en France**, le travail à distance est la règle impérative pour les postes qui le permettent. En effet, pour préserver la santé de ses étudiants, Université de Paris n'autorise pas les stages en présentiel jusqu'à nouvel ordre.

Avec l'accord de l'organisme d'accueil, il est donc possible de poursuivre un stage en distanciel.

Dans l'idéal, il convient d'établir un avenant (voir pièce jointe) qui pourra être, à titre exceptionnel et au regard de la situation actuelle, signé par voie électronique ou scan. Toutefois, si ce mode de signature s'avère impossible, des échanges de courriels entre l'étudiant stagiaire, l'organisme d'accueil (a minima le tuteur de stage) et l'université (a minima l'enseignant référent) pourront valider les modifications et seront si nécessaire ensuite formalisés par la signature d'un avenant à la réouverture de l'université.

Le stagiaire qui poursuit alors son stage en télétravail à domicile doit rester sous l'autorité de l'organisme d'accueil, se conformer aux dispositions de la convention de stage et de son avenant en poursuivant dans la mesure du possible, la mission qui lui est confiée, l'ensemble des parties signataires de la convention devant être informées et avoir donné son accord.

Pour les stages qui ne peuvent être effectués en distanciel, ils sont suspendus jusqu'à la fin de la période de confinement. Le stagiaire doit alors prévenir l'organisme d'accueil, son tuteur enseignant ou responsable pédagogique et rester à son domicile.

Pour les stages qui n'ont pas encore débuté, nous maintenons le principe du report à une date ultérieure. En fonction de la durée du confinement, nous reviendrons vers vous pour envisager la signature de conventions portant sur des stages en distanciel.

Concernant la validation des stages, je comprends et partage tout à fait vos interrogations et celles des étudiants, mais à l'heure actuelle et à mon grand regret, au vu de la situation et de de son évolution, il est impossible de prendre des décisions pérennes. Tout au plus, pouvons nous vous renvoyer à la fiche stage dans laquelle le Ministère évoque des solutions qui semblent pouvoir être envisagées, à savoir validation de tout ou partie du stage, neutralisation de l'UE stage (moyenne calculée sans le coefficient de l'UE stage), ou encore report du stage en fonction de l'évolution de la situation. En outre, sur la base d'une interprétation extensive de l'article L. 124-15 du code de l'éducation, le stage pourrait sous certaines conditions, être validé, même s'il n'a pas atteint la date prévue dans le cursus, ou une modalité alternative de validation de la formation pourrait être mises en place. Bien évidemment, **ces adaptations exceptionnelles devront être étudiées et décidées en accord avec les instances universitaires**. Elles devront en outre respecter le principe d'égalité entre les étudiants d'une même formation. Mais ces aménagements seront fonction de l'évolution de la situation et de la durée du confinement. Dès que possible, je reviendrai vers vous avec les vice-doyens Formation pour déterminer avec vous ces aménagements.

Je reste évidemment à votre écoute, avec toute l'équipe de la DEFI. A cet effet, une adresse [infostage-covid19@u-paris.fr](mailto:infostage-covid19@u-paris.fr) à destination des étudiants et des responsables pédagogiques a été créée. N'hésitez pas à l'utiliser. Cette adresse peut d'ailleurs également être communiquée aux étudiants.

En vous remerciant de nouveau de votre implication et de votre compréhension.

Bien sincèrement.

Philippe Roussel Galle



Vice-président Formation